

Recours au Règlement—M. Gray (Windsor-Ouest)

Je vous demande, monsieur le Président, de bien vouloir décider que le gouvernement n'a pas respecté le Règlement en faisant d'aujourd'hui et de demain des journées d'opposition.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je désire intervenir au sujet du même rappel au Règlement. J'étais ici vendredi après-midi, comme vous la majeure partie du temps. A 16 h 37 exactement, l'honorable leader parlementaire du gouvernement est entré dans cette enceinte accompagné par le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre), le député de Calgary-Centre.

J'étudie le régime parlementaire britannique depuis de nombreuses années et je sais donc que nous nous inspirons souvent des précédents dans cette enceinte. Étant donné que l'honorable président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) est entré à la Chambre à 16 h 37 exactement—et vous vous souvenez, monsieur le Président, que je vous ai alors regardé très attentivement dans les yeux, car j'ai pensé, que quelque chose allait se produire avant 17 heures, ce qui était d'ailleurs la raison de ma présence ici tout l'après-midi—pouvez-vous nous dire si le précédent établi vendredi sera la norme à l'avenir?

Si le Règlement prévoit que dorénavant, à n'importe quel moment, même dix minutes avant la fin d'une séance, le président du Conseil privé peut décider que le lendemain ou le lundi suivant sera une journée d'opposition, comme le leader parlementaire de mon parti vient tout juste de le déclarer, il est évident que nous ne serons pas en mesure de remplir notre mandat, puisque nous n'aurons pas tout le temps voulu pour nous préparer, lorsqu'une journée d'opposition sera accordée à mon parti ou, au troisième parti, le Nouveau parti démocratique. Pourriez-vous nous préciser, monsieur le Président, la procédure qui sera suivie dorénavant?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député me demande des conseils plutôt qu'une décision au sujet de la recevabilité du rappel au Règlement.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Avant de commencer mes observations, monsieur le Président, j'aimerais relever quelques erreurs dans celles du député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

Premièrement, le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) ne m'accompagnait pas. Je sais qu'il était alors présent à la Chambre, comme le député de Saint-Denis d'ailleurs, mais de là à dire qu'il m'accompagnait, c'est comme prétendre que le député de Saint-Denis m'accompagnait lui aussi. Ce n'était pas le cas, même si cela m'aurait plu.

Je passe au point qu'on a soulevé, monsieur le Président. Ayant écouté très attentivement les remarques du leader de l'opposition officielle à la Chambre, je n'ai rien entendu qui prouve le bien-fondé du rappel au Règlement relativement au

fait que la journée d'aujourd'hui et celle de demain ont été désignées comme les deux premiers jours d'opposition de la présente période de subsides.

D'abord, tout le monde sait que, pendant les séances de jeudi et vendredi, l'opposition m'a empêché d'annoncer les travaux de la Chambre pour cette semaine-ci. Comme le timbre sonnait, j'ai été dans l'impossibilité physique et procédurale d'annoncer quoi que ce soit à la Chambre. D'ailleurs, monsieur le Président, dans les circonstances, le Règlement ne vous permettait pas de me donner la parole afin que j'annonce les travaux, même à la fin de la journée.

Quand je me suis rendu compte que je ne pourrais pas le faire, j'ai téléphoné aux deux leaders à la Chambre des partis de l'opposition pour leur dire que lundi et mardi seraient des jours désignés, et j'en ai avisé Votre Honneur par lettre, tout cela bien avant l'expiration du temps alloué pour déposer des avis de motions.

Quant à l'heure exacte, Votre Honneur sait que des lettres à ce sujet ont été envoyées à votre bureau, avant ma confirmation personnelle vers 16 h 30. Auparavant, mes adjoints avaient téléphoné au leader de l'opposition à la Chambre, comme il l'a admis. Nous avons donc avisé les partis de l'opposition de notre intention de désigner ces deux jours-là.

Deuxièmement, nonobstant le fait que j'ai prévenu tous les intéressés et que l'opposition a tout simplement quitté la Chambre, il est bien évident que l'opposition officielle a déposé une motion sur le débat d'aujourd'hui. Cela confirme donc qu'elle a eu amplement de temps d'annoncer sa motion sur l'environnement, sujet important et d'intérêt national, j'en conviens.

● (1130)

Troisièmement, je signale à la présidence que, conformément à l'article 63(1) du Règlement, un ordre du jour permanent pour l'étude des travaux des subsides permet aux partis de l'opposition de déposer des motions n'importe quand avant que la Chambre n'en soit saisie. Comme Votre Honneur le sait, il est souvent arrivé dans le passé que des partis de l'opposition—y compris le nôtre quand nous étions de l'autre côté—déposent longtemps d'avance des avis de motions sur le sujet que nous avons l'intention de débattre lorsque le gouvernement annoncerait des jours désignés. Autrement dit, les dépôts de motions anticipés font partie de la pratique établie.

Quatrièmement, je voudrais attirer l'attention des députés sur deux articles du Règlement, qui justifient pleinement les initiatives que j'ai prises vendredi dernier. L'article 23(2) précise ce qui suit: